PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration
Par audioconférence
3 avril 2013

DÉCISION DÉFINITIF

BOD/2013/04-01 —<u>Accord avec l'UNICEF sur les procédures financières :</u>Le Conseil d'administration, en accord avec la Banque mondiale en tant qu'Administrateur du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (GPEF), approuve le contenu de l'Accord sur les procédures financières entre l'UNICEF, en qualité d'Entité de gestion des fonds du GPEF, et la Banque mondiale, en qualité d'Administrateur du GPEF, tel qu'il est exposé à l'Annexe 1 du document BOD/2013/04 DOC 02 (l'Accord avec l'UNICEF sur les procédures financières), y compris les dispositions de substitution à celles qui figurent dans les Clauses types des Accords de contribution du GPEF.